



Destinataires : Ordres professionnels

Date : Le 13 juillet 2022

Objet : Accès à distance au Dossier santé Québec (DSQ)

Bonjour,

Nous vous informons qu'il est maintenant possible pour un intervenant de la santé d'accéder au Dossier santé Québec (DSQ) à partir de son domicile ou de celui d'un patient. Un intervenant peut se prévaloir de cette autorisation d'accès s'il respecte les conditions suivantes :

- Être membre de votre ordre professionnel
- Être autorisé à accéder au DSQ en vertu de la [Loi concernant le partage de certains renseignements de santé](#)

De plus, le domicile visé doit être considéré comme une extension du lieu de pratique habituel de l'intervenant; lieu pour lequel il détient présentement une autorisation d'accès au DSQ. Il est à noter que la téléconsultation s'inscrit dans le principe du continuum de soins et de soins de première ligne.

Cette nouvelle orientation quant à l'utilisation du DSQ prend pour assise la **responsabilisation de l'intervenant**. En effet, celui-ci a l'obligation de respecter les règles d'éthique et de déontologie entourant la consultation d'informations de santé. Le DSQ est une plateforme de partage de renseignements de santé cliniques et personnels hautement sensibles, dont la confidentialité doit être assurée par toute personne qui y accède. Rappelons enfin que le DSQ est destiné à soutenir les **services de santé de première ligne et le continuum de soins**, et que tout intervenant autorisé ne peut l'utiliser que dans cette finalité.

Pour toute information additionnelle ou pour obtenir la trousse d'installation à domicile du Visualiseur DSQ, un outil gouvernemental de consultation du Dossier santé Québec, vous pouvez joindre le Centre de services DSQ aux coordonnées suivantes :

00_DSQ_Centre_de_services@ssss.gouv.qc.ca

418 683-2433 (région de Québec)

1 877 826-2433 (sans frais)

Meilleures salutations,

Johanne Mercier

Chef de service

Service des relations avec la clientèle du Dossier santé

Direction générale du soutien à la clientèle et de l'exploitation

Régie de l'assurance maladie du Québec